

PAC : CLASSE AFFAIRES / CLASSE MISÈRE

GUIDE PÉDAGOGIQUE POUR ANIMER UN DEBAT SUITE À LA PROJECTION DU FILM



LA VIDÉO : SON HISTOIRE, SES OBJECTIFS

Au début des années 2000, un groupe de travail national intitulé "Agriculture paysanne et travailleurs saisonniers-migrants" s'est constitué au sein de la Confédération paysanne.

Faisant le constat que la disparition des agricultures paysannes et des communautés rurales, un peu partout dans le monde, jette chaque année des milliers d'individus sur les chemins de l'exode et de la migration; observant que la concentration de la production agricole et son industrialisation, sous l'effet des politiques libérales (PAC, OMC, accords de libre-échange) développe le recours massif et de plus en plus externalisé à une main-d'œuvre toujours plus mal rémunérée, toujours plus précarisée et asservie : ce groupe de travail se fixe pour objectif de relier le droit au revenu des paysan-ne-s et le respect des droits des travailleurs et des travailleuses de la terre (salaire décent, logement, soins, santé au travail, accueil...), v compris ceux des ouvriers et ouvrières des stations de conditionnement, de transformation (abattoirs...) et d'expédition.

Pour ce faire, de nombreuses missions ont été organisées sur le territoire européen (Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Pologne et Roumanie) et sur le pourtour méditérannéen (Maroc, Palestine). Celles-ci ont permis de construire une expertise enrichie sur l'évolution des agricultures et des politiques qui les entraînent.



Au-delà de ces outils pour sensibiliser les paysan-ne-s, les consommateurs, les élu-e-s... le groupe de travail cherche à organiser les réseaux de solidarité afin que soient reconnus et respectés les droits des paysans et des ouvriers agricoles. En premier lieu, il s'appuie sur le mouvement paysan de la Via Campesina et des organisations membres de sa coordination européenne pour animer ces réseaux et permettre que les informations circulent, que les actions des uns et des autres soient soutenues collectivement.

PAC : CLASSE AFFAIRES / CLASSE MISÈRE

Cette vidéo, d'un format volontairement court, vient compléter le travail entrepris jusque-là et renforcer le besoin urgent d'une réorientation des politiques agricoles et économiques pour prendre en compte les conditions sociales de la production alimentaire. L'idée n'est évidemment pas de s'arrêter sur un constat et les émotions qu'il peut susciter. Elle n'est pas non plus de se limiter aux propositions directes du changement par le marché, les certifications et de nouveaux modes de consommation qui ne feraient que renforcer la dualité de l'agriculture («on peut faire coexister une agriculture industrielle et des agricultures de qualité, de niches...»). Il s'agit davantage de faire mouvement pour proposer et soutenir des dispositions politiques (conditionnalité sociale des aides, souveraineté alimentaire...) afin de donner un vrai avenir aux agricultures paysannes.

UTILISER CE GUIDE PÉDAGOGIQUE

Les informations et les chiffres fournis ne sont évidemment pas exhaustifs et sont relatifs au travail de la Confédération paysanne et de ses partenaires sur le sujet.



ORGANISER UN DÉBAT

La rencontre autour de ce film peut être l'occasion de créer ou de renforcer des dynamiques de convergence sur le terrain. En complément des paysan-ne-s de la Confédération paysanne, il est possible de faire intervenir différents acteurs :

- Cimade, ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés), LDH (Ligue des Droits de l'Homme) et autres acteurs associatifs qui accompagnent et accueillent quotidiennement les travailleurs immigrés (traduction et cours de langues, prise en compte des situations individuelles ou collectives, démarches administratives...)
- Syndicalistes salarié-e-s engagé-e-s qui mènent des campagnes d'information sur les droits, qui engagent des procédures de reconnaissance des droits...
- Inspecteurs du travail
- Élus locaux qui agissent pour offrir des conditions d'accueil dignes et en améliorent l'accessibilité pour les travailleurs migrants (logements, bureau d'accueil, infrastructures de santé...)



ANIMER UN DÉBAT

Les discussions peuvent évidemment s'engager à partir des réactions ou des questions du public suite à la projection.

Afin d'éclairer et de compléter les éléments présents dans la vidéo nous vous proposons aussi de vous appuyer sur la carte suivante comme support d'approche globale.

Vous trouverez ensuite 4 fiches détaillant les problématiques :

- Politiques agricoles
- Pratiques contractuelles
- Conditions de vie et de travail en agriculture
- **Perspectives**

AGRICULTURES ET MIGRATIONS EN EUROPE

PAYS BAS

2ème exportateur mondial en valeur de produits agro-alimentaires. En 2007, on estime que 17 000 sans-papiers travaillent dans l'horticulture.

ALLEMAGN

En 2011: 330 000 tra saisonniers recensés. 90% sont originaires de l'Est.

Salaire moyen: 6,50 « 1er abattoir » d'Euro

Accord de libre-échange UE-Maroc signé en 2013.

Juillet 2005 Bouches-du-Rhône

240 ouvriers marocains sous contrats OMI se mettent en grève.

Rapport MSF, su

96% des saisonnie 60% sont sans pa 40% vivent dans c sans électricité, sa 50% gagnent moi

Trafic humain au Portugal

93% des cas de trafic humain concernent le secteur agricole.

Source : Observatoire national du trafic des êtres humains

Février 2000 EL EJIDO

Émeutes rascistes meurtrières.

TERRA FECUNDIS Intérim transnational (Espagne)

2300 travailleurs temporaires (principalement équatoriens) mis à disposition de 180 fermes dans les Bouches-du-Rhône en 2012.

Juin 2012 SOUSS

38 jours de grève de la faim pour des ouvriers marocains du groupe français Soprofel-Idyl.

Investissements européens

soutenus par le Plan Maroc Vert (accès facilité/privilégié aux terres, à l'irrigation, aux soutiens publics...). 23 000 migrants morts en de rejoindre l'Europe par la depuis 2000.

Source: Office International des Migrations

UKRAINE / POLOGNE 2012: 156 000 travailleurs vailleurs ukrainiens obtiennent un titre de séjour polonais pour travailler d'Europe dans les fermes. + 2 millions de Polonais € / heure. migrent vers l'ouest. **ROUMANIE** 2,6 millions de fermes en 2000. 1.4 million en 2015. ıd Italie 2005 7 à 8 % des terres achetées par ers travaillent au noir. des investisseurs étrangers. 70% de la consommation piers. les abris sans eau. agro-alimentaire est importée. ns sanitaires. ns de 25€/jour. Janvier 2010 **ROSARNO** 67 blessés par les violences rascistes à l'encontre des travailleurs africains. 2013 **NEA MANOLADA** 35 travailleurs bengalis sans papiers sont blessés par balles visés tentant

par leurs contremaîtres

suite à une grève lors

des récoltes de fraises.

mer



Cette carte, sans être
exhaustive quant aux
données chiffrées et à la
présentation par pays,
présente le phénomène
de l'industrialisation de
l'agriculture, la concentration
en grands bassins de
production, les politiques qui
les organisent et les impacts
sociaux qui accompagnent
cette évolution.

Avec ce support, il est possible de discuter :

- des effets des politiques agricoles et économiques (PAC, accords de libre-échange) : diminution du nombre de paysans, accaparement des terres, renforcement des stratégies d'investissement... et négation des droits paysans ;
- de la mise en concurrence des agricultures européennes (dumping social, coûts du travail...);
- de l'évolution du statut du travailleur de la terre (de paysans, travailleurs saisonniers migrants avec autorisation ou non de travailler et de séjourner...);
- de l'organisation de la marchandisation de la main-d'œuvre (des contrats OMI aux sociétés de prestation de service internationale);
- des conditions sociales et de leurs évolutions dans la production agricole (logement, salaire...).

EFFETS SOCIAUX DES POLITIQUES AGRICOLES ET ÉCONOMIQUES

4'58 (Spitou Mendy) « Si vous prétendez nourrir l'Europe, vous devez agir en conséquence en respectant les droits de l'Homme »

5'56 (Romain Balandier): « Une agriculture européenne qui organise la surproduction »,

« Un modèle de renforcement des politiques d'exportation »

REPÈRES HISTORIQUES

1962: Entrée en vigueur du **traité de Rome** instituant la PAC. Objectifs : productivité, sécurité alimentaire, parité et un niveau de vie équitable aux populations agricoles des Etats membres.

La PAC se dote progressivement d'outils permettant de garantir des prix agricoles rémunérateurs (Organisations Communes de Marché, taxes à l'importation, subventions aux exportations, achats publics via les prix minimum d'intervention).

1992: Réforme de la PAC. Les prix garantis sont remplacés par des aides à la production inégalement réparties dans le but de faire baisser les prix agricoles et « rendre compétitive » l'agriculture européenne sur le marché mondial. Renforcement de l'agro-industrie.

1995 : Entrée en vigueur de l'accord sur l'agriculture de l'**OMC**. Processus de libéralisation accéléré.

2003 : Nouvelle réforme de la PAC. Celle-ci entérine le démantèlement à venir des outils d'intervention chargés de réguler les productions (quotas...) et les marchés (prix d'intervention...). L'Europe parle désormais de « filets de sécurité » pour pallier les effets des crises et non plus anticiper les difficultés.

2004-2007-2013 : Élargissement de l'UE aux pays d'Europe de l'Est.

Les politiques agricoles en Europe, notamment la première d'entre elles, la Politique Agricole Commune (PAC), sont guidées par la doxa libérale, totalement inspirée des lobbys agro-industriels. Dès le traité de Rome, les textes européens considèrent la main-d'œuvre agricole comme un simple facteur de production. Le revenu du travail (des paysans, des ouvriers) est donc devenu une variable d'ajustement permettant d'aligner les coûts des produits aux exigences de metteurs en marchés finaux.

LA MISE EN CONCURRENCE DES AGRICULTURES EUROPÉENNES

1976 : Violentes manifestations des viticulteurs languedociens face aux importations de vins européens.

2016 : Mobilisations dans les Pyrénées-Orientales qui ont visé des camions-citernes transportant du vin espagnol.

Rien ne change!

La PAC organise la concurrence exacerbée voire déloyale (en jouant sur les normes sociales et environnementales), par exemple en libérant les droits de plantation. Ces droits, attachés à chaque viticulteur européen, sont censés réguler et répartir les volumes de production viticole entre producteurs et entre territoires et donc adapter l'offre à la demande.

En libérant ces droits, tout comme en supprimant les outils de gestion des marchés tels que les quotas laitiers, l'Union Européenne organise la surproduction («laisser faire la main invisible du marché») dans le but de faire chuter les prix agricoles, de se positionner sur les marchés internationaux et participe ainsi à la ruine des paysan-ne-s.

LE RÔLE DES AIDES

Les aides de la PAC, directes (aides à la production du 1^{er} pilier) ou indirectes (aides au développement rural du 2nd pilier), sont dirigées prioritairement vers les bassins de production intensive.

En Europe (2009, UE à 27), 80% des agriculteurs bénéficiaires de la PAC ont reçu 20% des aides directes ;

En France, 10% des agriculteurs reçoivent 40% des aides directes ;

En 2008, un agriculteur roumain touchait en moyenne 33 €/ha (moyenne européenne : 200 €/ha).

DES STRATÉGIES NATIONALES RENFORCÉES

Au fil de ses réformes, la PAC laisse davantage de place aux stratégies des Etats membres dans leur conquête des parts de marchés en Europe et à l'international.

Entre 2000 et 2010, le Portugal fait le choix d'affecter 76% des investissements liés au projet d'irrigation du barrage d'Alqueva (financé grâce au PRODER, programme portugais d'utilisation des fonds européens pour le développement rural) à la production massive d'oliviers «superintensifs» dans les latifundia de l'Alentejo qui mobilisent entre 10000 et 15000 travailleurs migrants pour la récolte.

IMPACTS DES ACCORDS DE LIBRE ECHANGE (ALE)

L'échec de l'OMC pour obtenir un accord global sur la libéralisation des échanges internationaux au début des années 2000, a amené à la signature de nombreux Accords bilatéraux de libre-échange, ou encore d'Accords de Partenariats Economiques (APE). Pour l'agriculture, cela se traduit généralement par la suppression de tout ou partie des barrières tarifaires (droits de douane) ou non tarifaires (normes environnementales et sociales). Résultats : accélération des mouvements de capitaux, accaparement de terres, contingents d'importation à bas coûts. Une industrialisation généralisée, prédatrice des agricultures paysannes.

En 2013, l'UE et le Maroc ont conclu un accord de libre-échange, relayant un premier accord signé en 1996. Soutenues par le plan *Maroc Vert*, de nombreuses sociétés européennes investissent alors dans l'agriculture marocaine, bénéficiant ainsi prioritairement de l'accès à la terre, à la ressource en eau, aux subventions, au marché européen.

Ces investisseurs, telle la société française Maïsadour, sont déjà fortement soutenus par la PAC. Sur place elles participent au chaos social (violence, viols...) et à la concurrence entre travailleurs (pour la plupart originaires de l'Atlas).

Pour les paysan-ne-s, d'Europe comme d'ailleurs, ces ALE sont une catastrophe. Ils sont contraires à la souveraineté alimentaire des peuples : l'Italie comme le Maroc, par exemple, sont devenus importateurs de blé dur qui sert de base alimentaire de leur population (semoule, pâte) pour mieux servir les intérêts des exportateurs de fruits et légumes !

L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES CONTRACTUELLES

- 1'50 Peurs et dépendances. Le dialogue entre Spitou Mendy et le travailleur :
- « Oui, mais les travailleurs ont peur de parler de tout cela »
- 8'26 (Alain Detemmerrman): « Importer des travailleurs à bon prix »

L'emploi de la main-d'œuvre saisonnièremigrante s'appuie sur différentes « lois » nationales et européennes. L'immigration du travail est pensée afin que :

■ les employeurs bénéficient d'une «réserve» de travailleurs favorable à la concurrence sur le «marché» du travail et à l'acceptation par les travailleurs de conditions d'emploi dégradées. En Italie, chaque année, les entrées sur le territoire (de manière légale ou non) sont insidieusement déterminées après concertation des organisations représentantes des employeurs.

■ les travailleurs et travailleuses migrant-e-s ne séjournent que temporairement dans le pays d'accueil, c'est-à-dire le temps du contrat. En Andalousie, les femmes avec des enfants restés dans le pays d'origine sont préférées parmi les candidates à la saison (migration pendulaire).

La main-d'œuvre agricole ouvrière est devenue une valeur marchande, entretenue dans la précarité et la servitude. Les formes contractuelles saisonnières sont multiples. En Andalousie, le travail informel, le recours aux sans-papiers, le travail journalier sélectif et sur appel (les rendez-vous quotidiens sur la place dans l'espoir de se faire « embaucher » pour la journée) sont des pratiques courantes.

LE CONTRAT OMI OU OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

Issu d'accords bilatéraux entre la France, le Maroc et la Tunisie, et géré par les pouvoirs publics, ce type de contrat permet aux employeurs de recruter pour une durée comprise entre 4 et 6 mois des travailleurs ressortissants marocains ou tunisiens qui bénéficient alors d'une autorisation de travail et de séjour limitée à la durée du contrat. Les contrats OMI étaient très répandus dans les Bouches-du-Rhône au début des années 2000 (4000 ouvriers agricoles sous contrat). De nombreuses dérives (protection des travailleurs, marchandisation des contrats...) ont été dénoncées et portées en justice. Ces contrats tendent à être remplacés par les contrats de travail temporaire (principalement la Prestation de Service Internationale), plus «souples» administrativement.

LA PRESTATION DE SERVICE INTERNATIONALE (PSI)

Encouragées par la Directive européenne sur le détachement des travailleurs (1996)*, bon nombre de sociétés transnationales de prêt de main-d'œuvre, telle l'espagnole Terra Fecundis, entretiennent l'opacité de la sous-traitance, jouent avec l'affaiblissement des services de contrôle du travail des Etats membres, et fraudent sous différentes formes (salaires, heures supplémentaires, surfacturation des « services » aux travailleurs, « salariat bridé » avec contractualisation de prêts...).

* Le « travailleur détaché » est un travailleur qui, pendant une période limitée, exécute son travail sur le territoire d'un État membre autre que l'État sur le territoire duquel il travaille habituellement. L'entreprise de travail temporaire qui l'emploie doit respecter les conditions de rémunération et de travail du pays d'accueil mais s'acquitte des cotisations sociales du pays où elle est établie.

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL EN AGRICULTURE

Quelles réalités pour les millions de travailleurs et de travailleuses migrant-e-s en agriculture ? Quel parcours d'exode ? Voici deux extraits d'articles et de témoignages publiés sur le blog www.agricultures-migrations.org par deux jeunes volontaires en mission pour la Confédération paysanne.

Quand la saison se prolonge... Pour le meilleur et pour le pire par Simon (octobre 2014)

Ramon travaille pour son patron depuis le début de la saison. Un ami français rencontré dans l'Est européen lui a trouvé une place dans une exploitation fruitière [...] après avoir tenté sa chance en Italie sans succès, puis en Allemagne, où il regrette de ne pas avoir été accueilli comme il l'aurait souhaité, il a sauté sur l'occasion.

Trois jours et trois nuits quand même, notre concitoyen a arpenté les routes de cinq pays pour arriver jusqu'en France : Roumanie, Bulgarie, République Serbe, Croatie, Italie... 400 € le voyage, sans compter les frais administratifs [...] à son arrivée, aucun hébergement n'a été prévu pour notre homme [...]. Il opte pour le camping du coin. Seulement, à 250 € le mois, pour dormir sous une tente, le seul bénéfice de sanitaires ne pèse pas lourd et notre ami décide de mettre un terme à cette ponction d'un quart de son salaire en s'installant aux abords de l'exploitation [...].

Le matelas de Ramon est aussi fin qu'une mousse. Il a mal au dos, mais il ne sait pas s'il peut aller chez le docteur.

Le futur incertain de la campagne polonaise par Julia (février 2011)

Anna, comme Malgorzata, a travaillé en Allemagne dans la récolte des concombres pendant l'été, de 2000 à 2003 [...]. Anna et son mari reçoivent 2500€ par an sous forme des financements directs de l'UE pour leur ferme [...]. « On a une ferme de 10 ha avec mon mari, mais on a du mal à vivre de ça. On produit du lait, des betteraves, des pommes de terre. Avant, pendant le communisme, on vendait tout à la Coopérative Municipale du Secours Mutuel des Paysans, puis après 1989 on a commencé avec des privés. » [...]

Małgorzata elle-même a travaillé pendant des années à l'étranger, en Allemagne, pas loin de Khel. « Le recrutement, comme cela arrive souvent, se faisait de bouche à oreille [...]. On avait les contrats et tout, sauf qu'on a jamais recu ce qu'on nous devait. On avait un contrat pour trois mois [...]. On travaillait au rendement, on devait recevoir 1500 marks chacun, un chiffre énorme pour l'époque, mais finalement personne n'a eu cette paye. J'y suis quand même allée pendant six ans, jusqu'en 2003. Les dernières années le propriétaire a baissé la paye, on prenait même pas 800€ pour un mois de travail, ils ne nous donnaient pas de fiches de paie et voulaient encore qu'on leur rende 50€ d'impôts, mais on ne savait pas pourquoi [...].

En 2002, il y avait peut-être 20 roumains, puis 40 en 2003, et les paies ont été baissées [...]. En 2004 je suis partie avec mon fils une dernière fois, pour cueillir les fraises [...] ; là ça a été tragique : on était 14 dans chaque container, c'était au black, un travail pour trois semaines. On a résisté seulement parce que mon fils voulait absolument acheter une voiture, et on est revenus avec cette Opel, mais à quelles conditions! »

CONCLUSION - PERSPECTIVES

📰 3'43 (Spitou Mendy) : « C'est toute la classe ouvrière opprimée qui doit se lever et dire "il y en a assez" »

9'25 (Romain Balandier) « Imposer une conditionnalité sociale des aides de la PAC »

La vidéo PAC : classe affaires/classe misère peut ouvrir un champ de discussion assez vaste.

Face au constat d'une agriculture et des politiques qui l'accompagnent en pleine dérive, face à la morbide réalité des conditions sociales qui s'installe avec l'industrialisation de la production alimentaire, face à la marchandisation du monde jusqu'à tirer profit de la vulnérabilité de travailleurs et de travailleuses en errance, face à la montée des relents nationalistes, du sentiment de supériorité de race... Que faire ? Oue dire ?

Beaucoup insistent sur le pouvoir du consommateur. l'importance d'acheter responsable. de se tourner vers les produits certifiés, la bio... Est-ce suffisant? Quel cahier des charges peut garantir que chaque travailleur (paysan, indépendant, ouvrier) ayant participé à l'élaboration du produit alimentaire bénéficie d'un revenu décent, de conditions d'accueil et de logement dignes, d'un travail sans danger pour sa santé? L'agro-industrie veille, contrôle, récupère et communique, par exemple à travers le label GlobalGap qui ne traduit aucunement la réalité des pratiques. En premier lieu, il convient de redonner du (bon) sens à la notion de saison et de faire le choix de produits plus locaux (« relocaliser » l'agriculture et alimentation).

Les manifestations de solidarité avec les travailleurs existent de part et d'autre du continent européen. Malgré les difficultés soulevées dans la vidéo par Alain Detemmerman du syndicat belge FGTB pour organiser les travailleurs migrants afin de faire reconnaître et respecter leurs droits (isolement,

barrière de la langue, concurrence...), de nombreux collectifs, associations ou syndicats portent des initiatives: auto-organisation des travailleurs (Solidariedade Imigrante au Portugal – SOC-SAT en Andalousie), campagnes d'information (Réseau Faire – Mobilität en Allemagne), accompagnement juridique (CODETRAS dans les Bouches-du-Rhône – ASTI / GISTI sur le territoire français, etc.). La lutte pour le respect des droits peut aussi se gagner par des campagnes d'information, de pression, voire de boycott contre des investisseurs sans scrupules. Cela suppose de créer et d'activer les réseaux de solidarité.

Enfin agir, c'est aussi créer le rapport de force pour exiger une réorientation des politiques agricoles (et toutes les autres politiques qui s'articulent avec l'exploitation des paysans et des travailleurs au nom de la compétitivité et du profit économique : politiques foncières, sociales, migratoires...) et l'abandon des accords de libre-échange. Les discussions autour de la prochaine réforme de la PAC (2020) sont majeures : pour éviter de tomber dans un énième bricolage technique et corporatiste qui n'a pas d'autre but que de contourner un débat de société et d'éviter des changements trop profonds, il faut d'ores et déjà amplifier le mouvement en faveur de la souveraineté alimentaire. Rompre avec les logiques destructrices de l'exportation à tout prix et travailler à la relocalisation des systèmes alimentaires. Soutenir les petites fermes. Exiger une conditionnalité sociale des aides de la PAC et des collectivités territoriales dont le socle de base pourrait être la convention n°184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

ET SI ON PRENAIT LA PEINE DE LIRE ENTRE LES LIGNES ?
ADMETTRE QU'ON EXPLOITE DES TRAVAILLEURS POUR LE PROFIT,
QUE LES MÉTIERS DE LA TERRE SONT PIÉTINÉS.
ET SI ON DÉCIDAIT DE METTRE FIN À TOUT ÇA ?
DE GARANTIR LA DIGNITÉ DES TRAVAILLEURS ET DES PAYSANS.
FAIRE QUE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
DEVIENNE UN VÉRITABLE PROJET SOCIAL ET ALIMENTAIRE.



ALLER PLUS LOIN / CONTACTER DES PERSONNES RESSOURCES

La Coordination Européenne de la Via Campesina (ECVC) :

ECVC est membre de la Via Campesina, grand mouvement international des organisations paysannes, des travailleurs de la terre, des peuples indigènes, migrants (164 organisations membres représentant environ 200 millions de paysans et paysannes). Parmi les groupes de travail d'ECVC (28 organisations membres) figure celui qui traite de la problématique *Agricultures et Migrations*.

www.eurovia.org

La Confédération paysanne :

syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs. Elle est membre d'ECVC et anime depuis une quinzaine d'années un groupe de travail «Agriculture paysanne et travailleurs saisonniers-migrants ». www.confederationpaysanne.fr

SOC-SAT:

le syndicat des travailleurs andalous, membre d'ECVC, est présent aux côtés des journaliers qui travaillent dans les serres et les champs d'Andalousie. Son histoire est traversée de nombreuses luttes foncières et d'alternatives en autogestion (Marinaleda...).

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de la vidéo « PAC : Classe affaires/classe misère » et de son livret pédagogique.

Merci à Spitou Mendy du SOC-SAT, un fidèle compagnon de luttes.

Merci à Alain Detemmerman du syndicat belge FGTB (www.fgtb.be). La FGTB est membre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Le monde paysan et ouvrier doit converger pour faire avancer et respecter les droits de tous les travailleurs, de toutes les travailleuses.

Merci à Zin TV (www.zintv.org) pour la réalisation de la vidéo, pour leur engagement militant à nos côtés et bien au-delà.

Le contenu de ce document est de la seule responsabilité de la Confédération paysanne et la Commission européenne n'est nullement responsable de l'usage qui en sera fait.





